

N° 41-20-0002 au catalogue  
ISBN 978-0-660-72578-9

# Compagnons et compagnes autochtones : tendances et caractéristiques socioéconomiques, 2010 à 2020

par Farhana Khanam, Audrey Racine, Inés Alonso, Jacqueline Miller et Mohan B. Kumar

Date de diffusion : le 5 décembre 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

## Remerciements

En collaboration avec [l'Association des femmes autochtones du Canada](#) (AFAC), cette étude a été réalisée dans le cadre de l'initiative Approches transformatrices des données autochtones (ATDA) dans le but de renforcer les capacités des Autochtones en matière de données et d'améliorer la visibilité des populations autochtones dans les statistiques nationales du Canada.

# Compagnons et compagnes autochtones : tendances et caractéristiques socioéconomiques, 2010 à 2020

par Farhana Khanam, Audrey Racine, Inés Alonso, Jacqueline Miller et Mohan B. Kumar

## Vue d'ensemble

La présente étude, réalisée en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada et fondée sur les données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), examine les caractéristiques socioéconomiques des Autochtones qui sont devenus des compagnes et compagnons certifiés au cours de la période de 10 ans allant de 2010 à 2020, y compris leur choix de métier et les tendances en matière de revenu. Elle s'intéresse tout particulièrement aux caractéristiques socioéconomiques des hommes et des femmes autochtones ayant obtenu un certificat de qualification, comparativement aux caractéristiques de leurs homologues qui se sont inscrits à un programme d'apprentissage, mais qui n'ont pas obtenu leur certificat. Les résultats peuvent servir à éclairer les politiques et programmes de formation des apprentis inscrits, et contribuer à combler les écarts entre les genres quant aux métiers choisis et au revenu.

- Les tendances enregistrées au cours de la période de 2010 à 2020 indiquent une hausse du nombre de compagnons autochtones certifiés de 2010 à 2013 (le nombre étant passé de 1 580 à 1 990), suivie de baisses en 2014 et en 2015 (le nombre s'étant alors établi à 1 740 et à 1 590, respectivement). Par la suite, ce nombre est demeuré relativement stable, avant de diminuer en 2020 (première année de pandémie) pour se situer à 960.
- En ce qui concerne les femmes autochtones, le nombre de celles ayant obtenu un certificat de qualification est demeuré relativement stable de 2010 à 2019 (s'étant situé entre 240 et 360), puis il a diminué en 2020 pour s'établir à 210.
- Les métiers les plus souvent choisis par les compagnons autochtones étaient ceux d'électriciens (15 %), de charpentiers-menuisiers (10 %) et de soudeurs (8 %), alors que ceux choisis les plus souvent par les compagnes autochtones étaient ceux de coiffeuses (40 %) et de cuisinières (12 %).
- De 2010 à 2020, les compagnons autochtones (74 980 \$) ont gagné près de 2,5 fois plus en moyenne que leurs homologues féminines (30 920 \$). Cet écart de revenu entre les compagnes et les compagnons autochtones non seulement a persisté au fil des années, mais s'est parfois creusé de manière significative. Cet écart a atteint le sommet de 62 430 \$ en 2017.
- Les femmes d'une famille monoparentale et les jeunes femmes représentent une proportion plus faible de finissants d'un programme d'apprentissage que de non-finissants.

## Introduction

Les répercussions historiques et persistantes des pratiques coloniales sur les peuples autochtones, y compris la perte des terres et des moyens de subsistance traditionnels, ainsi que les obstacles aux études sont bien documentés. Cette situation se traduit par des expériences et des résultats moins favorables sur le marché de l'emploi pour les Autochtones (Reading et Wien, 2009; Bleakney et coll., 2021). Toutefois, parmi les gens de métier, en particulier les compagnes et compagnons certifiés, les Autochtones semblent globalement bien représentés (Su et Jin, 2023). Cependant, des différences entre les compagnes et compagnons métis, inuits et des Premières Nations apparaissent lorsque l'on procède à un examen plus approfondi. Par exemple, les membres de Premières Nations et les Inuit étaient sous-représentés parmi les compagnes et compagnons autochtones, alors que les Métis étaient surreprésentés, chez les hommes et les femmes.

Une étude de Su et Jin (2023) révèle qu'au cours de la période allant de 2008 à 2017, les compagnons autochtones ont mieux réussi que leurs homologues non autochtones en ce qui concerne le revenu gagné. Un an après l'obtention de leur certificat, les compagnons métis (73 500 \$) et membres de Premières Nations (68 400 \$) gagnaient un revenu d'emploi médian supérieur à celui des compagnons non autochtones (64 100 \$). Toutefois, un important écart de revenu d'emploi médian séparait les compagnes et les compagnons autochtones, semblable à celui observé entre leurs homologues non autochtones. Les compagnes autochtones gagnaient en moyenne

près de 44 000 \$ de moins par an que les compagnons autochtones. Des écarts similaires s'observaient chez les membres de Premières Nations et les Métis. De plus, les compagnes autochtones gagnaient un revenu d'emploi médian inférieur de 1 900 \$ à celui de leurs homologues non autochtones, après la prise en compte du métier, de la région, de la mobilité, du statut de travailleuse qualifiée, du travail autonome et de l'affiliation syndicale.

Plusieurs organisations autochtones ont créé des programmes d'apprentissage pour encourager et faciliter l'exercice d'un métier. Par exemple, l'AFAC a élaboré son programme national d'apprentissage pour mettre les petites et moyennes entreprises en lien avec les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones, en vue de favoriser le perfectionnement des compétences et le réseautage aux fins de création de nouvelles possibilités de carrière ([Programme national d'apprentissage de l'AFAC](#)).

Réalisée en collaboration avec l'AFAC, la présente étude propose un examen des compagnons et compagnes autochtones figurant dans le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI). Elle se fonde sur les données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), dans laquelle sont couplées les données du SIAI et du Recensement de la population de 2016. Cet ensemble de données couplées permet non seulement d'identifier les Autochtones dans le SIAI, mais facilite en outre l'examen de leurs caractéristiques socioéconomiques. Cette étude vise à améliorer notre compréhension des tendances observées au fil du temps chez les compagnes et compagnons certifiés, en mettant l'accent sur les comparaisons entre les genres. Elle s'intéresse aux caractéristiques socioéconomiques, dont le revenu d'emploi avant et après l'obtention du certificat, aux métiers choisis ainsi qu'aux facteurs associés à l'achèvement ou non du programme d'apprentissage.

## Des écarts prononcés subsistent entre le nombre de femmes et d'hommes autochtones qui deviennent des compagnes et compagnons certifiés

Selon les résultats, au cours de la période de 2010 à 2020, les femmes étaient significativement sous-représentées parmi l'ensemble des compagnons. Cependant, la part de femmes autochtones (16 %) qui étaient des compagnes était comparable à celle de femmes non autochtones (13 %).

De 2010 à 2020, on estime que 21 030 compagnes et compagnons autochtones ont obtenu leur certificat : 17 670 (84 %) étaient des hommes et 3 350 (16 %), des femmes<sup>1</sup>. Parmi ceux-ci figuraient 7 230 compagnons de Premières Nations, 1 460 compagnes de Premières Nations, 9 580 compagnons métis, 1 760 compagnes métisses et un total de 320 compagnes et compagnons inuits.

Un examen des tendances enregistrées au cours de la période de 2010 à 2020 révèle que le nombre de compagnons autochtones certifiés a augmenté à partir de 2010 pour atteindre près de 2 000 ( $n = 1\,990$ ) apprentis inscrits ayant obtenu leur certificat en 2013 (graphique 1). Par la suite, de 2014 à 2018, ce nombre a continué de baisser, même s'il est demeuré plus ou moins stable de 2015 à 2018. Toutefois, le nombre de compagnons a reculé en 2019 pour s'établir à 1 460, puis il a de nouveau diminué en 2020 (première année de la pandémie de COVID-19) pour se situer à 960. Ces tendances suivent la tendance observée au chapitre du nombre de certificats dans son ensemble (Statistique Canada, 2023)<sup>2</sup>.

Même si la forte baisse du nombre de compagnons autochtones observée de 2019 à 2020 peut potentiellement s'expliquer par la pandémie de COVID-19, la diminution du nombre de compagnons autochtones semble avoir commencé après 2013 (Statistique Canada, 2023). Le nombre de certificats a reculé de 20 % de 2013 à 2015, puis est resté stable jusqu'en 2018. De 2019 à 2020, le nombre de certificats a baissé de 35 %.

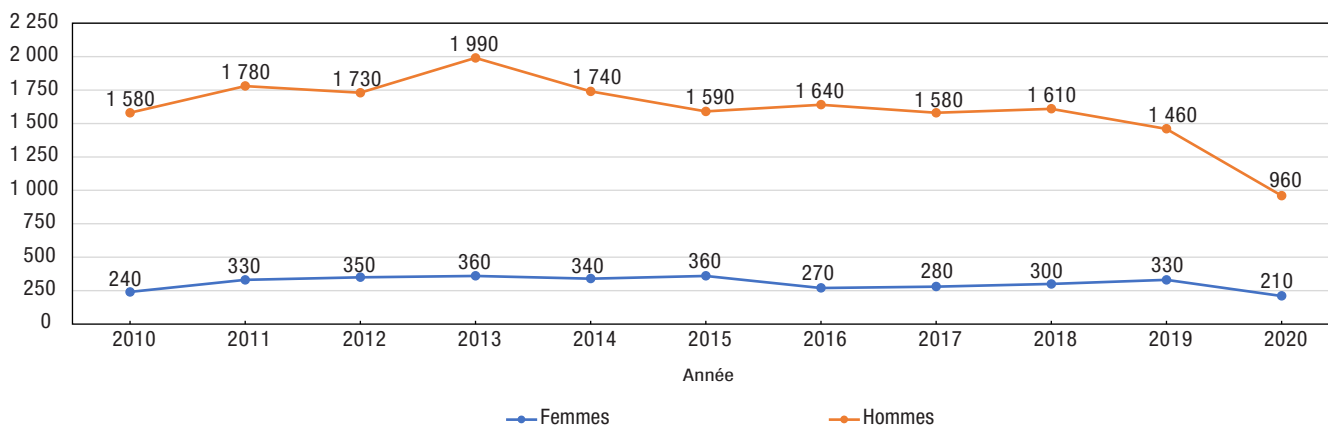
Alors que le nombre de compagnes autochtones ayant obtenu leur certificat entre 2010 et 2020 a été relativement stable par rapport au nombre de compagnons autochtones, il a augmenté de 37 % au cours de la période de 2010 à 2011 pour passer de 240 à 330, et a diminué de 24 % au cours de la période de 2019 à 2020 pour passer de 330 à 210. C'est en 2015 que le nombre de compagnes ayant obtenu leur certificat a été le plus élevé, s'étant chiffré à 360 cette année-là.

1. Les sommes ne correspondent pas au total en raison de l'arrondissement.

2. Tableau 37-10-0089-01. Nombre de certificats accordés pour les apprentis inscrits et les ouvriers qualifiés (Statistique Canada, 2023). [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710008901&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710008901&request_locale=fr)

**Graphique 1****Nombre de compagnons autochtones âgés de 15 à 64 ans ayant obtenu leur certificat entre 2010 et 2020, selon le genre et l'année d'obtention du certificat, Canada**

nombre de compagnons autochtones

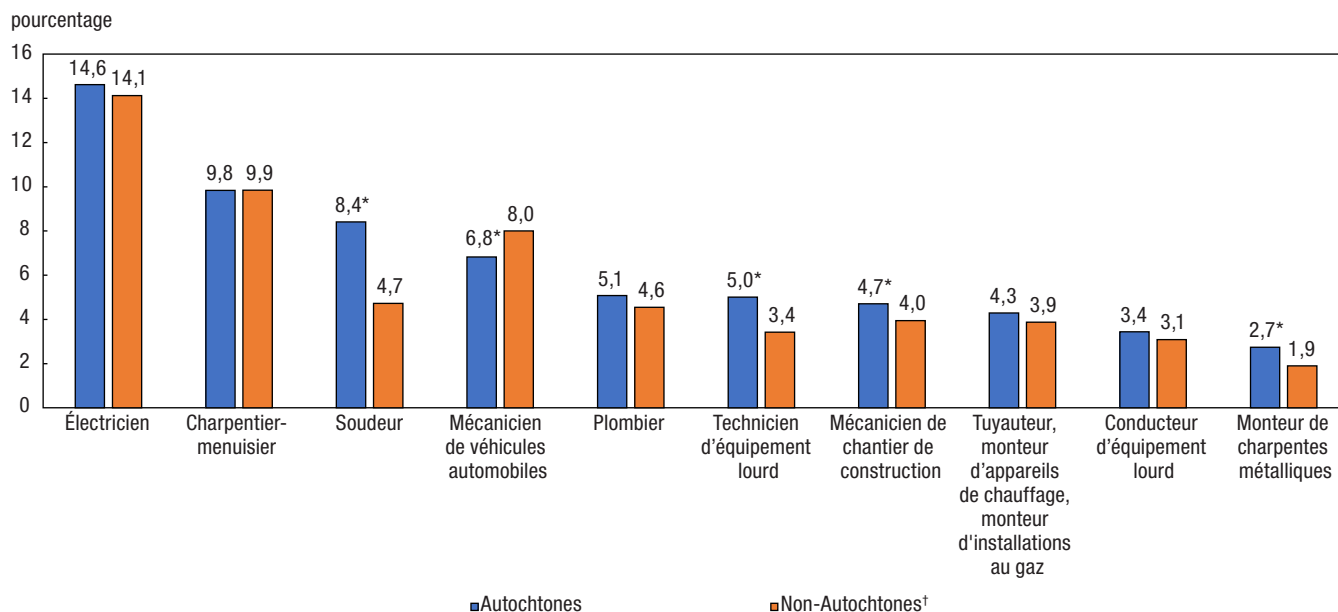


Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

## Les principaux métiers exercés par les compagnons autochtones sont ceux d'électricien et de charpentier-menuisier, alors que pour les compagnes autochtones, il s'agit des métiers de coiffeuse et de cuisinière

Le SIAI, et donc la PLEMT, contient des renseignements sur les personnes ayant terminé leur apprentissage et les ouvriers qualifiés pour 385 métiers au total dans l'ensemble du Canada. Ces données permettent d'examiner les métiers choisis par les compagnons et compagnes autochtones et non autochtones.

Conformément aux résultats de recherches antérieures (Su et Jin, 2023), des différences dans les métiers ont été observées entre les compagnons et les compagnes autochtones. Dans l'ensemble, les hommes autochtones ont obtenu des certificats dans 223 différentes catégories de métiers, alors que les femmes autochtones en ont obtenu dans 104 différentes catégories. Parmi les compagnons autochtones, ce sont les métiers d'électricien et de charpentier-menuisier qui étaient les plus courants, représentant le quart des certificats décernés au cours de la période de 2010 à 2020 (graphique 2). Ils étaient suivis par les métiers de soudeur, de mécanicien de véhicules automobiles et de plombier. Cette tendance était similaire parmi les compagnons non autochtones, malgré quelques différences. Comparativement à leurs homologues non autochtones, les compagnons autochtones étaient proportionnellement plus nombreux à avoir obtenu un certificat de soudeur, de mécanicien de véhicules automobiles et de mécanicien de chantier, et proportionnellement moins nombreux à avoir obtenu un certificat de mécanicien de véhicules automobiles (graphique 2). En particulier, les hommes autochtones (8 %) étaient près de deux fois plus nombreux, en proportion, à avoir obtenu un certificat de soudeur que leurs homologues non autochtones (5 %).

**Graphique 2****Les dix métiers les plus fréquemment exercés par les compagnons autochtones et non autochtones âgés de 15 à 64 ans, 2010 à 2020, Canada**

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> catégorie de référence

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

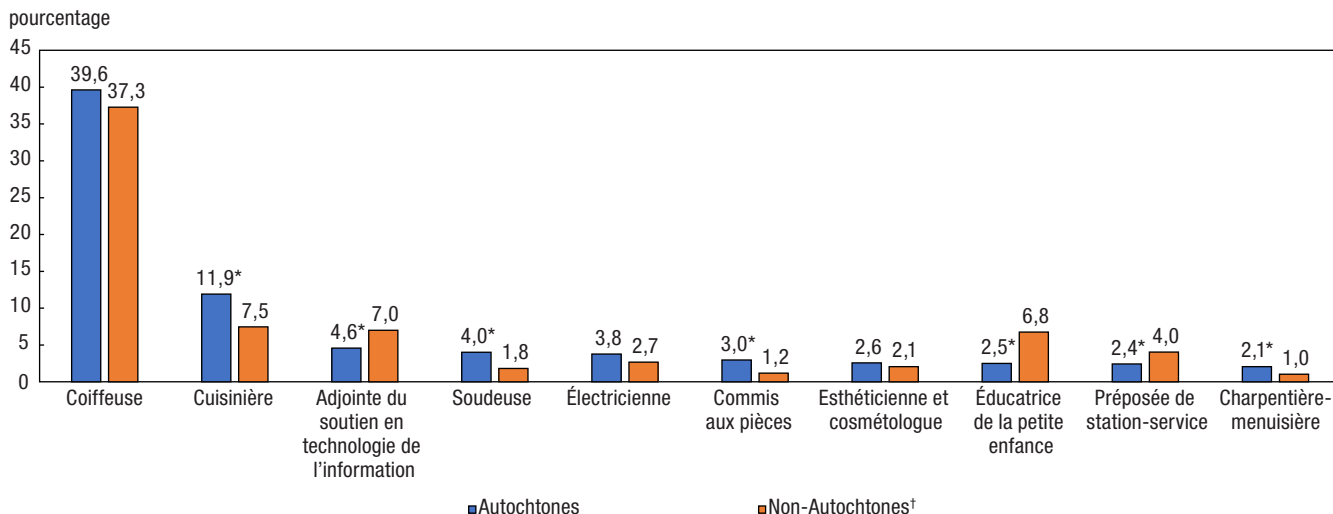
À l'échelle nationale, parmi les femmes, le métier le plus courant pour les compagnes autochtones (40 %) et non autochtones (37 %) était celui de coiffeuse, puis celui de cuisinière (graphique 3). Parmi les femmes autochtones ayant obtenu un certificat entre 2010 et 2020, ces deux métiers représentaient plus de la moitié de tous les certificats décernés. Toutefois, des différences ont été relevées entre les femmes autochtones et non autochtones pour quelques métiers. Les compagnes autochtones étaient proportionnellement plus nombreuses que leurs homologues non autochtones à avoir obtenu un certificat de cuisinière (12 % par rapport à 8 %), et elles étaient plus de deux fois plus susceptibles d'avoir obtenu un certificat de soudeuse (4 % par rapport à 2 %) ou de commis aux pièces (3 % par rapport à 1 %). Selon des recherches antérieures, les compagnes dont le père a travaillé dans les métiers étaient généralement plus susceptibles de choisir un programme d'apprentissage à prédominance masculine (Frank et Frenette, 2019). Les compagnes autochtones étaient proportionnellement moins nombreuses que leurs homologues non autochtones à avoir obtenu un certificat d'associée du soutien en technologie de l'information (5 % par rapport à 7 %). De manière similaire, la proportion de femmes autochtones ayant obtenu un certificat d'éducatrice de la petite enfance (3 %) était inférieure de moitié à celle de femmes non autochtones (7 %). Il est important de souligner que les métiers d'adjoint et adjointe au soutien en technologie de l'information et d'éducateur et éducatrice de la petite enfance ne sont proposés sous la forme de métiers avec stage d'apprentissage qu'en Ontario<sup>3</sup>, et qu'une plus petite proportion de l'ensemble de la population autochtone que de l'ensemble de la population non autochtone vit dans cette province (22 % par rapport à 39 % selon le Recensement de 2021)<sup>4</sup>.

3. [Tableau Ellis](https://www.ellischart.ca/fra/search/s.2.1rch.shtml) : <https://www.ellischart.ca/fra/search/s.2.1rch.shtml>

4. [Population ayant une identité autochtone selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.](#)

**Graphique 3**

**Les dix métiers les plus fréquemment exercés par les compagnes autochtones et non autochtones âgées de 15 à 64 ans, 2010 à 2020, Canada**



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note :** Les métiers d'adjoint et adjointe au soutien en technologie de l'information et d'éducateur et éducatrice de la petite enfance ne sont proposés sous la forme de métiers avec stage d'apprentissage qu'en Ontario.

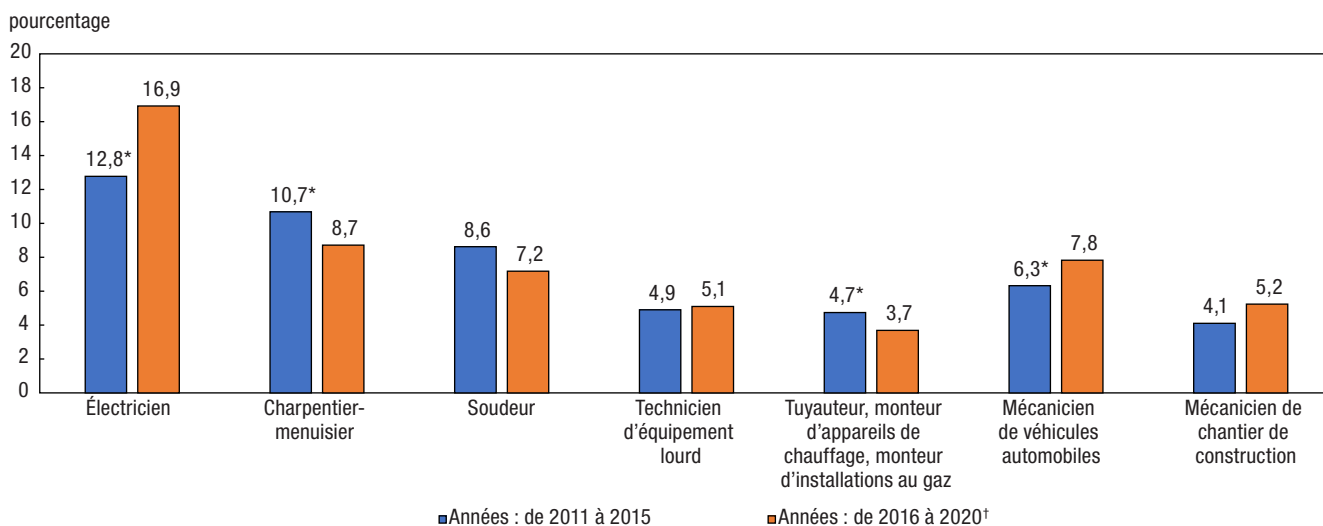
**Source :** Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

## On observe peu de variation au fil du temps au chapitre des principaux métiers choisis par les compagnes autochtones

Certaines limites de données ont empêché l'examen de tendances annuelles par métier et genre. Pour surmonter cette limite, le pourcentage de compagnons et compagnes par métier a été comparé sur deux périodes de cinq ans : 2011 à 2015 et 2016 à 2020 (graphique 4). Au cours de la première période, environ 13 % des compagnons autochtones étaient des électriciens, alors qu'à la deuxième période, la proportion a augmenté pour atteindre 17 %. La proportion de mécaniciens de véhicules automobiles a, elle aussi, augmenté, mais de 2 % seulement. En revanche, la proportion de charpentiers-menuisiers a baissé de 2 %.

**Graphique 4**

**Comparaison des principaux métiers exercés par les compagnons autochtones âgés de 15 à 64 ans pendant la période de 2011 à 2015 et celle de 2016 à 2020, 2010 à 2020, Canada**



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

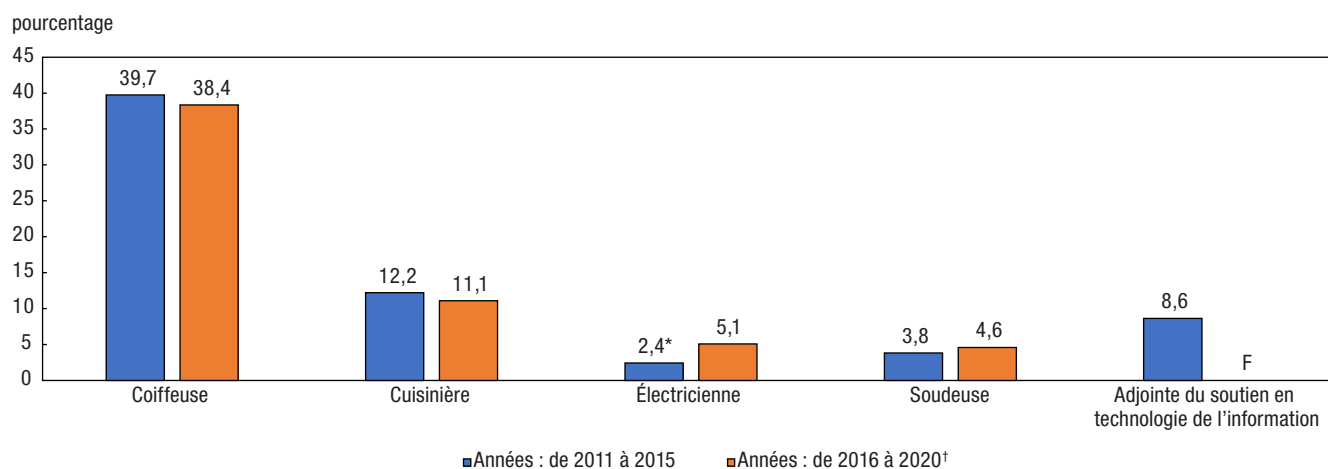
**Source :** Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).



De manière similaire, les principaux métiers des compagnes autochtones ont été comparés entre les deux périodes de cinq ans (2011 à 2015 et 2016 à 2020) (graphique 5). À l'échelle nationale, le métier de coiffeuse a constamment été le principal métier choisi par les compagnes autochtones; la proportion est demeurée relativement inchangée au cours des deux périodes de cinq ans. Une tendance semblable a été observée pour d'autres métiers, à l'exception de celui d'électricienne, dont la proportion a augmenté pour passer de 2 % à 5 %.

### Graphique 5

#### Comparaison des principaux métiers exercés par les compagnes autochtones âgées de 15 à 64 ans pendant la période de 2011 à 2015 et celle de 2016 à 2020, 2010 à 2020, Canada



F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> catégorie de référence

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

## Au total, 4 compagnes autochtones sur 10 ont obtenu la mention Sceau rouge, ce qui représente une proportion supérieure à celle des compagnes non autochtones

Dans le cadre de programmes de formation d'apprentis inscrits, les personnes peuvent choisir de s'inscrire comme apprentis inscrits<sup>5</sup> ou tenter l'examen requis en tant qu'ouvriers qualifiés<sup>6</sup>. Parmi les personnes ayant obtenu leur certificat entre 2010 et 2020, la plupart des compagnes et compagnons autochtones étaient des apprentis inscrits plutôt que des ouvriers qualifiés (82 % par rapport à 18 %). Les apprentis inscrits représentaient une part plus faible des compagnes et compagnons non autochtones (74 %). Une comparaison entre les genres révèle qu'une part supérieure des compagnes autochtones était constituée d'apprenties inscrites plutôt que d'ouvrières qualifiées, comparativement à leurs homologues masculins (90 % par rapport à 80 %). La part de compagnes non autochtones qui étaient des ouvrières qualifiées était près de deux fois celle des compagnes autochtones (19 % par rapport à 10 %).

De plus, les compagnons ou compagnes qui obtiennent leur certificat peuvent avoir la mention Sceau rouge; ce qui signifie que cette personne respecte la norme nationale dans son métier et a réussi l'examen Sceau rouge (EDSC, 2023). Pour la période allant de 2010 à 2020, près de 6 certificats d'une école de métiers sur 10 (57 %) décernés à des compagnes ou compagnons autochtones portaient la mention Sceau rouge; toutefois, cette proportion variait selon le genre. La part des compagnes autochtones ayant obtenu la mention Sceau rouge était inférieure à celle des compagnons autochtones l'ayant obtenue (41 % par rapport à 60 %). En revanche, moins de la moitié des compagnons et compagnes non autochtones avait obtenu la mention Sceau rouge (23 % des femmes et 47 % des hommes).

5. Les apprentis inscrits sont des personnes qui suivent un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné au sein de leur secteur de compétence provincial ou territorial (Statistique Canada, 2023).

6. Les ouvriers qualifiés sont des personnes qui ont travaillé dans un métier donné pendant une période prolongée, sans avoir nécessairement été apprenti, et qui ont obtenu un certificat d'un secteur de compétence, habituellement dans le cadre d'un examen d'évaluation des compétences requises dans leur métier (Statistique Canada, 2023).

## On observe des écarts prononcés au chapitre du revenu chez les compagnes et compagnons autochtones, les hommes gagnant près de 2,5 fois plus que les femmes en moyenne

Au cours de la période de 2010 à 2020, le revenu d'emploi médian ajusté en fonction de l'inflation des compagnes et compagnons autochtones s'est chiffré à 67 120 \$. Cependant, on constate des écarts marqués entre les hommes et les femmes, les compagnons autochtones gagnant près de 2,5 fois plus, en moyenne, que les compagnes autochtones (74 980 \$ par rapport à 30 920 \$). À titre de comparaison, le revenu d'emploi médian des compagnes et compagnons non autochtones se situait à 65 715 \$, les hommes gagnant 71 420 \$ et les femmes, 33 410 \$. Dans l'ensemble, les écarts de revenu sont en grande partie liés aux métiers choisis. Il est également évident que, même au sein d'un même programme d'apprentissage, les femmes qui suivent un programme d'apprentissage à prédominance masculine ont souvent de moins bons résultats sur le marché du travail que les hommes; leurs salaires horaires médians, notamment, sont inférieurs à ceux de leurs homologues masculins (Frank et Frenette, 2019).

Selon une étude de Su et Jin (2023), les disparités de revenus entre les compagnes et compagnons autochtones et non autochtones sont principalement attribuables au choix du métier, ainsi qu'à des facteurs régionaux et à la mobilité interprovinciale. Le revenu médian des compagnons autochtones était de 71 100 \$, ce qui dépasse de 7 000 \$ le revenu médian de leurs homologues non autochtones. Toutefois, ces écarts de revenu diminuaient significativement après la prise en compte des facteurs susmentionnés. Le revenu médian des femmes autochtones était de 27 300 \$, ce qui est comparable à celui des femmes non autochtones, mais si l'on tient compte du métier, il était inférieur de 1 900 \$ au revenu de ces dernières. Dans l'ensemble, le choix du métier influence grandement les résultats en matière de revenu. Comme le montrent la présente étude et celle de Su et Jin (2023), environ la moitié des compagnes autochtones ont obtenu un certificat de coiffeuse ou de cuisinière. Les revenus médians enregistrés dans ces deux professions ont tendance à figurer parmi les plus faibles. Une étude antérieure a montré que les personnes exerçant ces métiers dans la cohorte de 2018 gagnaient en moyenne 24 140 \$ et 35 970 \$, respectivement (Statistique Canada, 2022b). À titre de comparaison, le principal métier exercé par les compagnons autochtones, soit électricien, leur ramenait au moins deux fois plus que les métiers de coiffeur ou de cuisinier (69 850 \$). Ces résultats montrent que le métier pour lequel ils ont obtenu leur certificat constitue un important facteur dans les grands écarts de revenu d'emploi médian entre les compagnes et les compagnons.

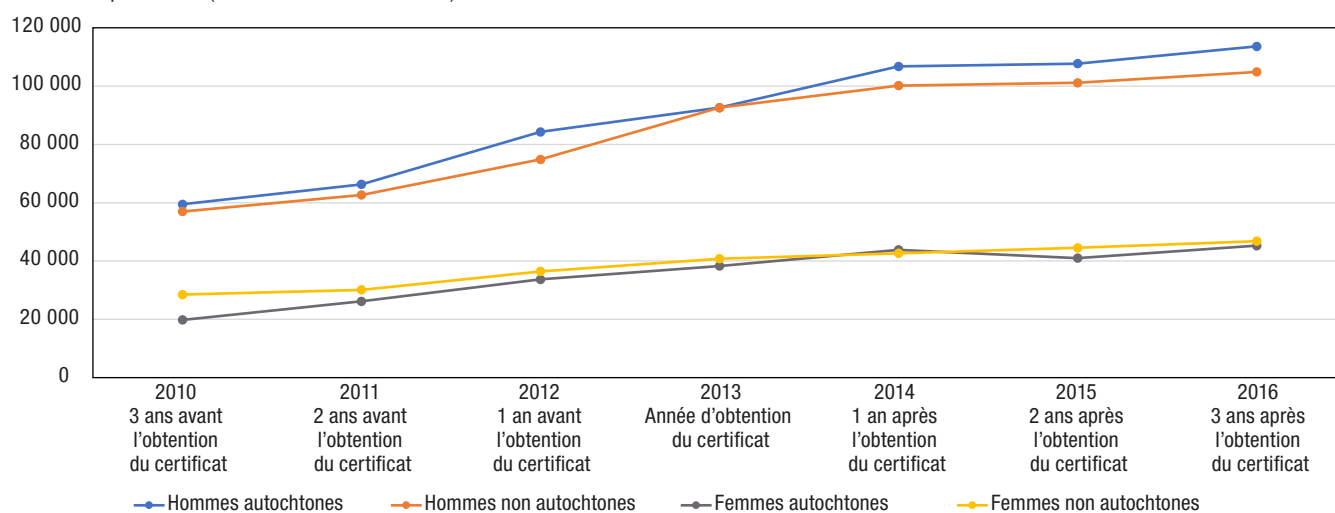
Cependant, des facteurs autres que le métier et l'expérience préalable ont également été précédemment pris en compte au moment d'examiner l'écart de revenu d'emploi, comme la région, la mobilité, l'affiliation syndicale et le travail autonome. Les recherches de Haan, Jin et Paul (2022) suggèrent que la mobilité interprovinciale est un facteur menant à une hausse du revenu. Ils ont constaté que les compagnons et compagnes migrants et mobiles entre provinces affichaient des revenus moyens et médians supérieurs à ceux de leurs homologues restant sur place (p. 102). En outre, puisque les ouvriers qualifiés sont tenus d'accumuler un nombre obligatoire d'heures pour pouvoir obtenir leur certificat, ils sont souvent plus âgés et ont davantage d'expérience professionnelle au moment de l'obtention de leur certificat, comparativement aux apprentis inscrits. Ainsi, les ouvriers qualifiés gagnent souvent plus que les apprentis après l'obtention de leur certificat (Boco, Emery et Mokhtar, 2021). Hillman, Paul, Haan et Lehmann (2022) ont également montré qu'au cours de la période allant de 2008 à 2018, les ouvriers qualifiés ont systématiquement gagné plus que les apprentis inscrits en moyenne, et ont avancé la même hypothèse.

## Certaines différences apparaissent en ce qui a trait au revenu avant et après l'obtention du certificat dans les cohortes de 2013 et de 2017 des compagnes et compagnons autochtones

L'une des forces de la PLEMT, qui couple le SIAI aux données fiscales annuelles, est qu'elle permet une analyse longitudinale afin d'examiner les tendances du revenu avant et après l'obtention du certificat par le compagnon ou la compagne. Cela permet d'évaluer l'influence du certificat sur le revenu d'emploi médian d'un groupe particulier sur plusieurs années. Les trajectoires du revenu des deux cohortes de compagnes et compagnons autochtones (une ayant obtenu le certificat en 2013 et l'autre en 2017) sont examinées de trois ans avant le certificat à trois ans après, et sont comparées à celles de leurs homologues non autochtones (graphiques 6 et 7). L'analyse des deux cohortes permet de comparer les répercussions de l'obtention du certificat sur différents groupes de compagnes et compagnons au fil du temps. Cette approche permet d'avoir des données plus précises sur l'influence de l'obtention du certificat sur l'évolution des revenus et permet de cerner les disparités entre les cohortes. Les années de cohorte ont été choisies en fonction des années pour lesquelles les données sur le revenu sont accessibles.

**Graphique 6****Revenu d'emploi médian de la cohorte de 2013 avant et après l'année d'obtention du certificat, selon le genre et l'identité autochtone, Canada**

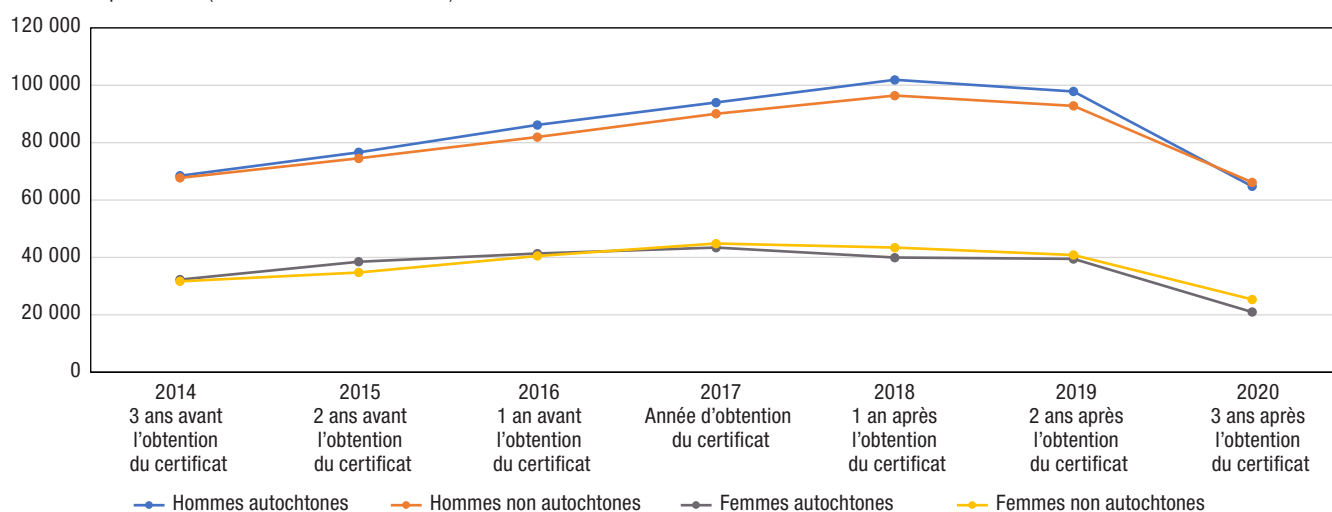
revenu d'emploi médian (en dollars constants de 2020)

**Note** : Les valeurs en dollars constants sont corrigées pour tenir compte de l'inflation, en prenant 2020 comme année de base pour le calcul.**Source** : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

Pour la cohorte de 2013, au cours des trois années précédant l'obtention de leur certificat, le revenu des compagnes et compagnons autochtones n'a pas cessé d'augmenter. Par exemple, en 2010, le revenu d'emploi médian des compagnons autochtones s'établissait à 59 460 \$; il a augmenté progressivement chaque année suivante. La hausse la plus forte a été observée la première année après l'obtention du certificat : les compagnons autochtones ont gagné 14 130 \$ de plus par rapport à l'année précédente (étant passé de 92 610 \$ l'année de l'obtention du certificat à 106 740 \$ l'année suivante, ce qui représente une hausse de 15 %). Les compagnes autochtones de la même cohorte ont enregistré une tendance similaire, malgré un revenu médian significativement inférieur : hausse de 15 % (étant passé de 38 290 \$ l'année de l'obtention du certificat à 43 860 \$ l'année suivante).

**Graphique 7****Revenu d'emploi médian de la cohorte de 2017 avant et après l'année d'obtention du certificat, selon le genre et l'identité autochtone, Canada**

revenu d'emploi médian (en dollars constants de 2020)

**Note** : Les valeurs en dollars constants sont corrigées pour tenir compte de l'inflation, en prenant 2020 comme année de base pour le calcul.**Source** : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

En revanche, la même tendance n'a pas été observée pour la cohorte de 2017 (graphique 7). Malgré une augmentation de 8 % après l'obtention du certificat chez les compagnons autochtones, le revenu d'emploi médian des compagnes autochtones a diminué de 8 % l'année suivant l'obtention du certificat (étant passé de 43 430 \$ à 39 940 \$), démontrant que l'incidence du certificat n'était pas la même pour les hommes et les femmes. Même si le revenu non corrigé des compagnes autochtones a augmenté pour atteindre 36 320 \$ l'année suivant l'obtention du certificat (par rapport à 26 800 \$ l'année d'obtention du certificat), le revenu ajusté en fonction de l'inflation (c.-à-d. le revenu réel) a diminué de 8 %. Les raisons de cette différence de revenu ajusté en fonction de l'inflation dans les deux cohortes peuvent être liées à la situation macroéconomique. Dans l'ensemble, chez les hommes, on a observé une forte hausse du revenu d'emploi médian pour la cohorte de 2017 au cours de l'année qui a suivi l'obtention du certificat. L'augmentation du revenu d'emploi médian pour les compagnons autochtones entre l'année d'obtention du certificat (2017) et l'année suivante (2018) a été proche de 8 000 \$ (ce revenu étant passé de 94 000 \$ à 101 900 \$). Le revenu d'emploi médian non corrigé a continué d'augmenter après la première année d'obtention du certificat (données non présentées), mais le revenu ajusté en fonction de l'inflation a diminué en 2019, deux ans après l'obtention du certificat.

En résumé, les différentes trajectoires de revenus observées entre la cohorte de compagnes et compagnons de 2013 et celle de 2017 suggèrent que différents facteurs externes peuvent influencer sur les résultats économiques après l'obtention du certificat. Par exemple, dans le cas de la cohorte de 2013, les compagnons et compagnes autochtones ont connu une croissance significative de leurs revenus immédiatement après l'obtention de leur certificat, ce qui témoigne d'une forte incidence positive du titre de compétence sur leurs perspectives financières. En revanche, pour ce qui est de la cohorte de 2017, on a observé une augmentation des revenus chez les hommes, mais une diminution chez les femmes, ce qui met en évidence une disparité des résultats selon le genre. Cette divergence soulève des questions sur les raisons sous-jacentes, potentiellement liées à l'évolution des tendances du marché du travail, aux conditions macroéconomiques, comme les taux d'inflation, qui peuvent avoir une incidence sur les différents métiers choisis par ces cohortes.

## Les personnes faisant partie d'une famille monoparentale et les jeunes femmes représentent une proportion plus faible de finissants que de non-finissants

Des études antérieures (Jin et coll., 2020) ont montré qu'au cours de la période de 2008 à 2016, seule une fraction des apprentis inscrits à un programme d'apprentissage ont obtenu leur certificat au cours de la durée de leur programme : 16 % des apprentis ont obtenu leur certificat à temps (c.-à-d. au cours de la durée du programme), 64 % ont poursuivi leur programme et 20 % l'ont quitté. En outre, les personnes ayant une expérience professionnelle préalable, celles travaillant dans des domaines étroitement liés à leur métier et celles gagnant un revenu d'emploi supérieur tout au long de leur formation étaient plus susceptibles de terminer leur programme. À l'inverse, celles recevant des prestations d'assurance-emploi au cours de l'année d'inscription étaient plus susceptibles d'abandonner que celles n'en recevant pas.

Dans le cadre de cette étude, les caractéristiques socioéconomiques (revenu d'emploi médian, situation familiale, âge) de deux cohortes d'apprentis inscrits entre 2010 et 2020 ont été comparées. La première cohorte, celle des « finissants », est composée des personnes qui se sont inscrites à un programme d'apprentissage et qui ont obtenu leur certificat dans un délai d'une fois et demie la durée prévue de leur programme<sup>7</sup>. La deuxième cohorte, celle des « non-finissants », est composée des personnes qui se sont inscrites à un programme, mais qui n'ont pas obtenu leur certificat. Pour concentrer l'analyse sur ces deux groupes, les personnes qui ont obtenu leur certificat dans un délai de plus d'une fois et demie la durée prévue de leur programme ont été exclues.

Des différences ont été observées entre les finissants et les non-finissants au chapitre du revenu d'emploi médian au moment de l'inscription. Parmi les femmes autochtones, les finissantes avaient un revenu d'emploi médian plus élevé au moment de leur inscription que les non-finissantes (29 127 \$ par rapport à 18 257 \$). Parmi les hommes autochtones, le revenu d'emploi médian au moment de leur inscription était également significativement plus élevé chez les finissants que chez les non-finissants (56 658 \$ par rapport à 40 225 \$). Ce résultat concorde avec les constatations de Jin et coll. (2020) qui ont établi que la probabilité d'abandon d'un programme d'apprentissage était significativement plus élevée chez les personnes en situation de faible revenu.

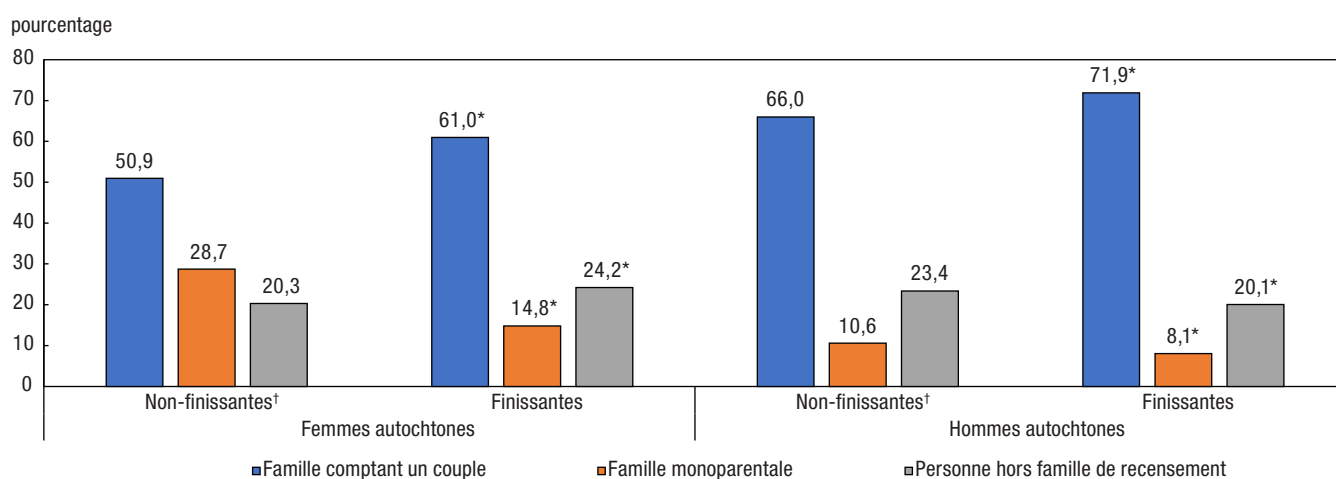
7. Cette durée a été choisie afin d'accorder suffisamment de temps aux participants pour obtenir leur certificat (Jin et coll., 2020).

La majorité des apprentis, qu'ils soient finissants ou non, vivaient dans une famille comptant un couple au moment de leur inscription; toutefois, la proportion variait selon le genre (graphique 8a). Chez les hommes autochtones, la proportion de finissants qui étaient mariés ou qui vivaient en union libre était supérieure à celle des non-finissants (61 % par rapport à 51 %). Chez les femmes autochtones, 72 % des finissantes étaient mariées ou vivaient en union libre, comparativement à 66 % des non-finissantes. En revanche, une proportion plus faible de finissants autochtones que de non-finissants autochtones faisaient partie d'une famille monoparentale au moment de leur inscription. Chez les femmes autochtones, la proportion de finissantes qui faisaient partie d'une famille monoparentale était inférieure de moitié à celle de non-finissantes (15 % par rapport à 29 %). En comparaison, chez les hommes autochtones, 8 % des finissants faisaient partie d'une famille monoparentale, comparativement à 11 % des non-finissants.

Une différence notable a été constatée entre les apprenties autochtones et les apprentis autochtones qui étaient célibataires au moment de l'inscription. Chez les femmes autochtones, une proportion plus élevée de finissantes que de non-finissantes étaient célibataires (24 % par rapport à 20 %), tandis que la tendance était inversée chez les hommes autochtones (20 % par rapport à 23 %). La situation familiale n'a pas été entièrement étudiée par Jin et coll. (2020); cependant, ils ont souligné que les célibataires étaient moins susceptibles d'obtenir un certificat que les personnes mariées ou vivant en union libre et plus susceptibles de poursuivre le programme.

### Graphique 8.a

**Comparaison selon le genre de la répartition de la situation de famille d'après le FFT1 entre les non-finissants et les finissants, 2010 à 2020, Canada**



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> catégorie de référence

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

La majorité des apprentis autochtones inscrits, du groupe des finissants et du groupe des non-finissants, appartenaient aux groupes d'âge plus jeunes au moment de l'inscription (graphique 8b). Cependant, on a observé certaines différences en fonction de l'âge et du genre. Chez les femmes autochtones, une proportion plus faible de finissantes (48 %) que de non-finissantes (53 %) étaient de jeunes adultes âgées de 15 à 24 ans. En revanche, chez les hommes autochtones, une proportion plus élevée de finissants (48 %) que de non-finissants (45 %) étaient de jeunes adultes. Chez les hommes et les femmes autochtones qui avaient terminé leur programme, une proportion plus élevée de finissants (30 % chez les femmes et 33 % chez les hommes) que de non-finissants (28 % chez les femmes et 30 % chez les hommes) était âgée de 25 à 34 ans.

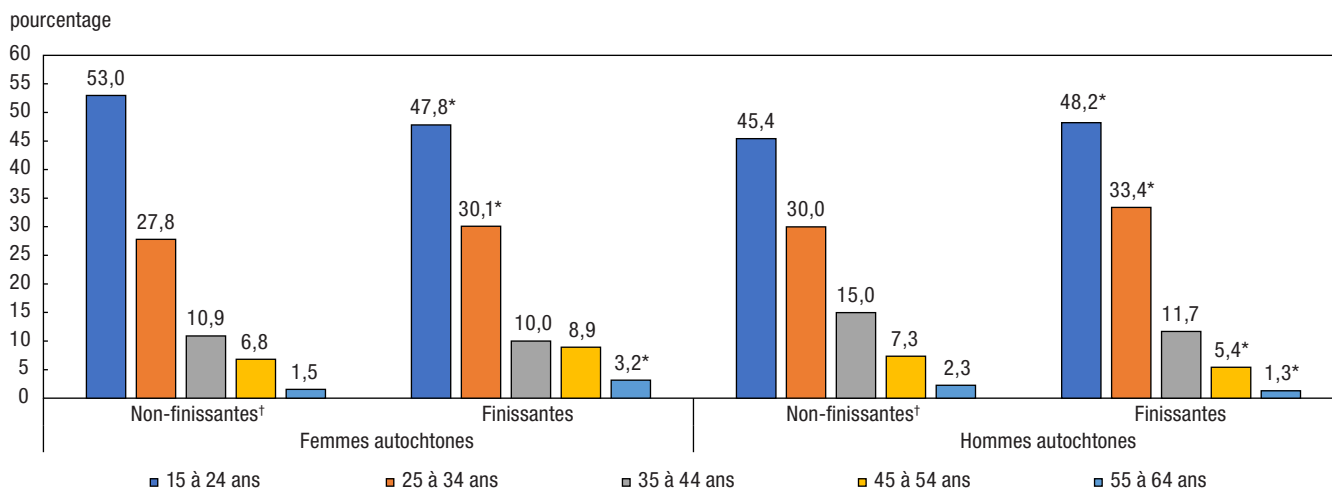
Chez les femmes autochtones, une proportion supérieure de finissantes se trouvaient dans le groupe d'âge le plus âgé (de 55 à 64 ans) par rapport aux non-finissantes. En revanche, on n'a observé aucune différence significative dans les autres groupes d'âge. Chez les hommes autochtones, une proportion inférieure de finissants appartenait aux deux groupes d'âge les plus âgés (de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans) par rapport aux non-finissants.

L'une des limites de cette section est que les personnes ayant obtenu leur certificat en réussissant l'examen de qualification sans terminer la formation ont été exclues de l'analyse, car elles n'avaient pas de date d'inscription.

Dans l'ensemble, l'influence de l'âge au moment de l'inscription sur l'achèvement du programme différait entre les hommes et les femmes. Chez les femmes autochtones, une proportion plus faible de finissantes que de non-finissantes appartenait au groupe d'âge le plus jeune. On a observé la tendance inverse chez les hommes autochtones.

### Graphique 8.b

#### Comparaison selon le genre de la répartition du groupe d'âge à l'inscription entre les non-finissants et les finissants, 2010 à 2020, Canada



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, Recensement de 2016).

Même si les trois facteurs dont on discute dans cette section, c'est-à-dire le revenu, la situation familiale et l'âge au moment de l'inscription, sont généralement fortement corrélés (p. ex. les personnes plus jeunes ont tendance à être célibataires et à avoir moins d'expérience de travail et un revenu plus faible), il est possible de fournir des précisions à partir de ces constatations. Selon les résultats, comparativement aux non-finissants, les finissants étaient plus jeunes (34 ans ou moins), appartenaient à une famille comptant un couple et affichaient un revenu d'emploi comparativement plus élevé. En outre, les femmes d'une famille monoparentale et les jeunes femmes représentent une proportion plus faible de finissantes que de non-finissants. Il est important de souligner que la décision de ne pas terminer un programme d'apprentissage peut être influencée par d'autres facteurs, et non uniquement fondée sur le revenu, l'âge au moment de l'inscription ou la situation familiale.

## Conclusion

La présente étude s'appuie sur les données de la PLEMT pour brosser un portrait des compagnons et compagnes autochtones ayant obtenu un certificat entre 2010 et 2020. Elle s'intéresse aux facteurs socioéconomiques qui peuvent être associés à l'obtention d'un certificat parmi les apprentis inscrits, ainsi qu'aux revenus, au fil du temps, de deux cohortes d'apprentis ayant obtenu leur certificat.

Le nombre de compagnons autochtones a varié au cours de la période de 2010 à 2020, tandis que le nombre de compagnes autochtones est demeuré relativement stable. Des différences significatives ont été observées au chapitre des métiers choisis par les compagnes autochtones comparativement leurs homologues masculins et non autochtones. Les métiers les plus courants pour lesquels les compagnons autochtones ont obtenu un certificat sont ceux d'électricien, de charpentier-menuisier et de soudeur, le tiers des compagnons autochtones ayant choisi ces métiers au cours de la période visée. Bien que dans l'ensemble, une certaine variété ait été observée dans les types de métiers choisis par les hommes, six métiers représentaient 50 % de tous les métiers choisis. Pendant ce temps, chez les femmes, les deux métiers les plus courants pour lesquels les compagnes autochtones ont obtenu un certificat (coiffeuse et cuisinière) représentaient 50 % des métiers choisis par ces dernières.



Comparativement à leurs homologues non autochtones, les compagnes autochtones étaient moins nombreuses, en proportion, à avoir obtenu un certificat d'adjointe au soutien en technologie de l'information. En revanche, elles étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir obtenu un certificat de soudeuse ou de commis aux pièces. Les obstacles à l'exercice, par les femmes autochtones, de métiers à prédominance masculine, les facteurs qui en faciliteraient l'exercice, ainsi que les écarts de participation à certains métiers entre les femmes autochtones et non autochtones nécessitent de plus amples recherches.

L'analyse du revenu réalisée dans le cadre de cette étude a révélé un écart de revenu constant entre les compagnons et les compagnes autochtones. Le type de métier choisi ainsi que l'incidence potentielle de l'expérience professionnelle antérieure figurent parmi les facteurs contribuant aux revenus inférieurs des compagnes autochtones par rapport à ceux de leurs homologues masculins. Selon les résultats de l'analyse, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à être des ouvrières qualifiées, ce qui signifie que les hommes sont plus susceptibles d'avoir une expérience antérieure dans leur domaine choisi.

L'étude met aussi en lumière certains facteurs socioéconomiques, au moment de l'inscription, pouvant avoir une incidence sur l'obtention du certificat, comme la situation familiale, le revenu et le groupe d'âge. Les tendances dégagées peuvent aider à identifier des sous-groupes particuliers qui bénéficieraient d'un soutien ciblé dans le cadre de programmes d'apprentissage autochtones, dans le but d'accroître la proportion de compagnons et de compagnes autochtones qui réussissent à obtenir un certificat. Ces systèmes de soutien peuvent devoir être adaptés en fonction de l'âge, du genre, de la situation familiale et du revenu du ménage des personnes. Pour les femmes, ils pourraient inclure des systèmes de soutien pour celles qui gagnent un faible revenu ou qui appartiennent à une famille monoparentale.

Des recherches ultérieures pourraient s'appuyer sur ces résultats pour examiner de plus près les choix de métier et les revenus en fonction de caractéristiques plus détaillées, comme la durée du programme d'apprentissage et les catégories de métier particulières, ou pour explorer les facteurs qui entravent ou facilitent l'obtention d'un certificat par les femmes autochtones inscrites à un programme d'apprenti à prédominance masculine. Des études pourraient aussi être menées pour déterminer les raisons pour lesquelles les femmes autochtones choisissent certains métiers, même si elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir un titre d'études postsecondaires. Lors d'une session d'engagement sur la participation aux programmes d'apprentissage, l'AFAC s'intéressait à la sous-représentation des femmes dans les métiers à prédominance masculine. Un peu plus de la moitié des femmes et des personnes bispirituelles autochtones ont cité l'accès restreint aux programmes d'apprentissage et de formation et les stéréotypes fondés sur le genre et les attentes sociétales décourageant les femmes de choisir des métiers comme les deux principales raisons de cette sous-représentation (Association des femmes autochtones du Canada, données non publiées, 2023). De plus, des environnements de travail hostiles et de la discrimination contre les femmes ainsi que les préjugés inconscients dans les processus de recrutement et d'embauche pour des professions dans les métiers ont été signalés par 4 personnes sur 10. Parmi les raisons de cette sous-représentation figuraient le manque de connaissance et d'exposition aux carrières dans les métiers pendant les études et les premiers choix de carrière, des systèmes de soutien inadéquats pour l'équilibre travail-vie personnelle, l'inégalité de l'accès aux possibilités de mentorat et de réseautage dans les métiers, la représentation limitée des femmes à des rôles de direction dans les métiers, un manque de mesures d'adaptation pour les femmes, des écarts salariaux et l'inégalité des occasions de progression de carrière dans les métiers (Association des femmes autochtones du Canada, données non publiées, 2023).

## Sources de données et méthodes

La présente étude repose sur les données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), laquelle permet l'intégration de divers ensembles de données, y compris ceux du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), du Recensement de 2016 et du Fichier des familles T1 (FFT1). L'étude s'appuie en particulier sur la base de données de la PLEMT couplant trois ensembles de données : le SIAI, le Recensement de 2016 et le FFT1.

Le SIAI est un ensemble de données administratives contenant des renseignements sur toutes les personnes qui s'inscrivent ou qui obtiennent un certificat dans un programme de formation d'apprentis inscrits. Il contient des renseignements sur l'année d'obtention du certificat, les catégories de métiers et les types de certificats

qu'ont obtenus les compagnes et compagnons, ainsi que sur la nature obligatoire ou facultative de la formation d'apprentissage. Il contient également des données sur le nombre de certificats provinciaux et interprovinciaux décernés à des apprentis ou à des ouvriers qualifiés<sup>8</sup>. Les principales catégories de métiers sont classées en fonction du domaine professionnel, plus particulièrement en fonction du sous-groupe (code à quatre chiffres) de la Classification nationale des professions<sup>9</sup>.

Le FFT1 est dérivé des déclarations de revenus des particuliers (T1) et construit à partir des renseignements fiscaux et d'un fichier sur les prestations fédérales pour enfants. Les renseignements sur le revenu proviennent des déclarants, pour eux-mêmes et pour leurs conjoints non déclarants. Le revenu utilisé dans cette étude est le revenu d'emploi total au cours de l'année civile. En l'absence de renseignement sur la profession, une partie ou l'intégralité du revenu d'emploi peut avoir été gagnée dans une profession ou plusieurs liées au métier pour lequel le compagnon ou la compagne a obtenu un certificat.

L'ensemble de données couplé permet de surmonter les limites de l'ensemble de données du SIAI, lequel ne contient pas de renseignements sur l'identité autochtone (Premières Nations, Métis, Inuit) des personnes inscrites et ayant obtenu un certificat de compagne ou compagnon. Environ 25 % des compagnons et compagnes figurant dans le SIAI ont été couplés au questionnaire détaillé du recensement, qui comprend des questions sur le groupe de population, et ces enregistrements ont été couplés et pondérés dans les analyses. Enfin, l'ensemble de données est longitudinal, c'est-à-dire qu'il comprend des données des particuliers année après année, y compris l'année d'inscription, l'année d'obtention du certificat et des données fiscales.

La population à l'étude comprend uniquement les compagnes et les compagnons qui ont obtenu leur certificat au cours de la période de 2010 à 2020. Pour tirer l'échantillon de la base de données du SIAI, toutes les personnes n'ayant pas obtenu de certificat ont d'abord été exclues. Ensuite, seuls les compagnons et compagnes de 15 à 64 ans ayant obtenu un certificat entre 2010 et 2020 ont été inclus. Dans le cas des compagnes et compagnons ayant obtenu plusieurs certificats au cours de cette période pour le même métier ou pour différents métiers dans un secteur de compétence donné, seul l'enregistrement le plus récent a été utilisé.

Pour l'examen des facteurs associés à l'obtention d'un certificat, deux cohortes d'apprentis ont été créées. La première était constituée des personnes qui se sont inscrites à un programme entre 2010 et 2020, mais qui n'ont pas obtenu un certificat (non-finissants). En cas d'enregistrements multiples, c'est l'enregistrement dont la date d'inscription était la plus ancienne qui a été conservé. La deuxième était constituée des personnes qui se sont inscrites entre 2010 et 2020 et qui ont obtenu leur certificat dans un délai d'une fois et demie la durée prévue du programme (finissants). Ce processus a permis de s'assurer que chaque identificateur est unique, en conservant l'enregistrement dont la date d'obtention du certificat était la plus ancienne. Enfin, les personnes dont le délai d'une fois et demie la durée prévue du programme s'étendait après 2020 ont été exclues, car il n'était pas possible de déterminer si elles avaient terminé le programme. En outre, les personnes inscrites à un programme d'apprentissage de moins d'un an ont été exclues, car la durée précise du programme n'était pas connue, et il n'était donc pas possible de déterminer si elles avaient terminé le programme dans un délai d'une fois et demie la durée prévue du programme.

## Analyse

Des estimations ont été générées à l'aide des poids de sondage du Recensement de 2016. La source de données des statistiques descriptives variait selon l'indicateur. Pour les estimations des compagnons et compagnes, les données du SIAI ont été utilisées. Pour les caractéristiques socioéconomiques, les données du FFT1 ont été utilisées. Pour l'analyse du revenu d'emploi, le FFT1 a été utilisé. L'analyse a aussi porté sur les revenus d'emploi totaux avant impôts. Ceux-ci sont calculés en combinant tout revenu d'emploi payé (traitements, salaires et commissions, avant retenues) déclaré sur un relevé T4, le revenu net provenant d'un travail autonome (revenu d'entreprise, de profession libérale, de commissions, de l'agriculture et de la pêche) et tout autre revenu d'emploi

8. Dictionnaire des variables du FFT1 associé à la PLEMT dans les centres de données de recherche, 1992 à 2020, Centre canadien de la statistique de l'éducation et Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique, 28 avril 2023, Statistique Canada.

9. Le sous-groupe (4 chiffres) de la classification représente le domaine dans lequel est exercée la profession (domaine professionnel). Il s'agit d'une agrégation de plusieurs groupes de base et représente le code à quatre chiffres de [la Classification nationale des professions](https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cnp/2021/introductionV1). <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cnp/2021/introductionV1>



non déclaré sur un relevé T4 (p. ex. pourboires, gratifications, honoraires de directeur). Les revenus ont été convertis en dollars constants de 2020 à l'aide de l'Indice des prix à la consommation du Canada.

## Limites

L'ensemble de données couplant les données du Recensement de la population, le FFT1 et le SIAI permet : 1) d'identifier les compagnes et compagnons des Premières Nations, métis, inuits et non autochtones parmi les personnes couplées dans le SIAI; 2) d'examiner le revenu à différents moments ainsi qu'au fil du temps; 3) d'inclure plusieurs variables sociodémographiques ainsi qu'une analyse des facteurs associés à l'obtention du certificat pour les compagnes et compagnons autochtones. Cependant, il convient de prendre note de certaines limites. Les données du recensement étant autodéclarées, elles peuvent faire l'objet de biais de remémoration et d'erreurs de mesure.

Une limite des données de la PLEMT est l'échantillon insuffisant d'Inuit, lequel empêche la majeure partie de l'analyse relative aux compagnes et compagnons inuits. Cette difficulté peut être liée à la petite population d'Inuit, estimée à 65 025 au Recensement de 2016, au petit nombre d'apprentis inuits et aux non-couplages entre les données du recensement et du SIAI. Une analyse antérieure pourrait explorer la possibilité d'utiliser les données de code postal dans le SIAI ou les données fiscales pour effectuer une analyse fondée sur la région géographique de tous les apprentis et compagnons; évitant ainsi les enjeux relatifs au couplage. Cette stratégie a été utilisée auparavant pour examiner la mortalité dans la région de l'Inuit Nunangat (Oliver, Peters et Kohen, 2012). Toutefois, une telle analyse inclurait le petit nombre de non-Inuit de l'Inuit Nunangat, qui peuvent avoir des niveaux de participation et des résultats différents.

Par ailleurs, puisque le recensement n'inclut que les personnes vivant dans des logements privés, la présente étude exclut toute personne vivant dans un logement collectif au moment de la collecte de données du recensement.

## Références

- Arriagada, P. (2021). [Les réalisations, les expériences et les résultats sur le marché du travail des femmes des Premières Nations, métisses et inuites titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur](#). *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- Boco, E., Emery, M. H. et Mokhtar, R. (2021). [Retention and labour market outcomes of registered apprentices in New Brunswick: 2009 to 2017](#). Fredericton, NB : New Brunswick Institute for Research, Data and Training.
- Finnie, R., Dubois, M. et Miyairi, M. (2021). [How Much Do They Make? New Evidence on the Early Career Earnings of Canadian Trade Certificate](#). *Journal of Organizational Psychology*, 21(5).
- Frank, K. et Frenette, M. (2019). [Quelle est la situation sur le marché du travail des femmes suivant des programmes d'apprentissage à prédominance masculine?](#) *Direction des études analytiques : documents de recherche*. Produit n° 11F0019M — n° 420 au catalogue de Statistique Canada.
- Gordon, C.E. et White, J.P. (2014). [Indigenous Educational Attainment in Canada](#). *The International Indigenous Policy Journal*, 5(3). doi : <https://doi.org/10.18584/iipj.2014.5.3.6>
- Haan, M., Jin, H. et Paul, T. (2023). [The Mobility of Construction Workers in Canada: Insights from Administrative Data](#). *Applied Spatial Analysis and Policy*, 16(1), 91-118. doi : 10.1007/s12061-022-09445-3.
- Hillman, E., Paul, T. N., Haan, M. et Lehmann, W. (2022). [Education trajectories and effects on labour market outcomes of women, and minorities: Evidence from the Education and Labour Market Longitudinal Linkage Platform \(ELMLP\)](#). Canada.
- Oliver, L.N., Peters, P.A. et Kohen, D.E. (2012). [Taux de mortalité chez les enfants et les adolescents vivant dans l'Inuit Nunangat](#). *Rapports sur la santé*, 23(3). Produit n° 82-003-XPE au catalogue de Statistique Canada.
- Melvin, A. (2023). [Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021](#). *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- Miller, J.R. (1996). *Shingwauk's vision: A history of native residential schools*. Toronto, ON : University of Toronto Press.
- Su, S. et Jin, H. (2023). [Résultats sur le marché du travail des compagnons autochtones au Canada](#). *Série de documents de recherche sur l'éducation, l'apprentissage et la formation*. Produit n° 81-595-M au catalogue de Statistique Canada.
- Jin, H., Langevin, M., Lebel, A. et Haan, M. (2020). [Facteurs associés à l'achèvement d'une formation apprenti au Canada](#). *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2018). [Tableau 13-10-0401-01 Mortalité, par région inuite](#).
- Statistique Canada. (2023). [Indice d'éloignement](#).
- Statistique Canada. (2022a). [La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance](#).
- Statistique Canada. (2022b). [Indicateurs de gains et de mobilité des compagnons nouvellement certifiés, 2019](#).
- Statistique Canada. (2023c). [Tableau 37-10-0089-01 Nombre de certificats accordés pour les apprentis inscrits et les ouvriers qualifiés](#).
- Le Conseil National de Développement Économique des Autochtones. (2019). *Le Rapport d'étape de 2019 sur l'évolution de l'économie des Autochtones*.